



CONTRAT DE TRAVAIL

Dans un arrêt du 19 juin, la Cour de cassation rappelle qu'à l'issue du congé parental d'éducation, la réintégration doit se faire en priorité dans le précédent emploi. La salariée doit donc retrouver son poste dès lors qu'il est toujours disponible et ce, peu important la stipulation d'une clause de mobilité dans le contrat de travail, précisent pour la première fois les Hauts magistrats.

L'actualité n°16374 - jeudi 27 juin 2013

CONVENTIONS ET ACCORDS

Une nouvelle série d'arrêtés d'extension rendant obligatoires des accords et avenants dans toutes les entreprises de chacune des branches concernées, même si l'employeur n'est pas adhérent du syndicat patronal signataire, a été publiée au JO.

L'actualité n °16371 - lundi 24 juin 2013

LIBERTES INDIVIDUELLES

D'après deux arrêts rendus le 19 juin 2013 par la Cour de cassation, des courriels et fichiers intégrés dans le disque dur de l'ordinateur mis à disposition du salarié par l'employeur ne sont pas identifiés comme personnels du seul fait qu'ils émanent initialement de la messagerie électronique personnelle du salarié. Il résulte de cette précision inédite que l'employeur peut les consulter librement, en l'absence du salarié, tant qu'ils n'ont pas été expressément identifiés comme étant personnels.

L'actualité n°16373 - mercredi 26 juin 2013

REMUNERATION

Selon les résultats définitifs de l'enquête Acemo de la Dares publiés le 21 juin 2013, la hausse du salaire mensuel de base (SMB) a été de 0,7 % au premier trimestre 2013, et de 1,9 % sur un an. Cette hausse s'accompagne d'un reflux de l'inflation qui permet aux salariés de profiter d'une amélioration de leurs gains de pouvoir d'achat salariaux sur l'année.

L'actualité n°16373 - mercredi 26 juin 2013

Départs volontaires Coca appuie sur le frein

*« Nombreux à se bousculer au portillon, les collaborateurs souhaitant quitter Coca-Cola dans le cadre du PSE mis en place à partir du 12 avril dernier (170 postes supprimés dans la vente, le marketing et les services financiers) contraignent le DRH, Laurent Geoffroy, à ralentir le flux des départs. Alors que le guichet doit rester ouvert jusqu'à fin février 2014, les quotas sont déjà atteints dans plusieurs établissements », révèle **Gestion sociale** (27-6 au 3-7). « Le cabinet Right Management, qui accompagne la DRH, a déjà validé plus de 60 dossiers, dont une moitié de créations d'entreprise et une dizaine de préretraites à des conditions avantageuses. Elle consiste en une rente équivalant à 70 % de la rémunération brute de référence, avec un plancher fixe à 2 000 euros, pour une durée maximale de cinq ans. En revanche,*

la mobilité interne, autre pièce maîtresse du dispositif, patine. » Pourtant, en cas d'acceptation, le salarié bénéficie d'une période d'adaptation de trois mois, temps de formation, absences et congés non compris, poursuit l'hebdomadaire. « *La direction se serait-elle montrée trop magnanime ? Bon nombre de cadres regrettent l'instabilité que crée cette clause. Les pressions seraient nombreuses pour que les intéressés s'engagent une fois pour toutes. Au grand dam des syndicats qui demandent à leur DRH de faire appliquer le plan social à la lettre.* »

Merkel distribue les cadeaux

En vue des élections législatives de septembre, « *Angela Merkel soigne son profil social* », note **La Croix** (25-6). La CDU a adopté un programme qui tranche « *avec l'image de gestionnaire rigoureuse, voire intransigeante* » de la chancelière allemande sur la scène européenne. « *Le document compte un bon nombre de propositions à caractère social : hausse des allocations familiales, relèvement, à certaines conditions, des retraites des mères de famille, salaire minimum pour certaines branches d'activité, nouveau mode de calcul de l'impôt sur le revenu favorable aux familles avec des enfants, plafonnement des loyers... La CDU ne précise pas le coût de la mise en œuvre de son programme. Mais le quotidien économique **Handelsblatt**, qui l'a de son côté évalué, estime qu'il s'élève à 28,5 milliards d'euros. Dans le camp adverse, le Parti social-démocrate (SPD) se sent menacé, sur son propre terrain, le social.* » « *Angela Merkel pille les idées des sociaux-démocrates* », confirme **Le Monde** (25-6).

Le travail domestique, un vrai boulot

« *Méto, boulot, dodo... Il faudrait ajouter "domestico". Car chez eux, les Français ne font pas que dormir ou se distraire : ils travaillent comme des domestiques, pour faire leur ménage, leur cuisine, leur repassage... Ils y passent même beaucoup plus de temps que dans leur métier. L'Insee a calculé que nous consacrons collectivement quelque 41 milliards d'heures par an à ces "travaux de maison" que chacun de nous effectue – les femmes un peu plus. En revanche, nos activités professionnelles représentent seulement 38 milliards d'heures* », énumère **Le Figaro** (24-6). Loin d'être anecdotique, la nouvelle étude l'Insee (la consommation faite maison) modifie notre perception de la vie économique. Le travail domestique non rémunéré contribue à accroître sensiblement le pouvoir d'achat. « *Si ces travaux étaient payés au smic, l'Insee évalue à 292 milliards d'euros la production domestique, soit 15 % du PIB, autant que l'industrie manufacturière* ».



<http://www.fo-metaux.com>



<http://www.uci-fo.com>



<http://www.force-ouvriere.fr>